



Sinistre clôtures vétusté

Par **Piloupilou**, le 11/04/2017 à 20:08

Bonsoir

Voilà j ai eu un sinistre de clôtures l expert est passé à chiffré le montant des dommages à 5967.50 € avec une vétusté de 895.12 € et une franchise de 421.15 €

Le devis étant de 6319.50 €

Si on fait nous même le démontage des clôtures existantes le prix serait baissé de 650 € HT ce qui nous reviendrait à payer de nôtre poche 59€ au lieu de 773.15 (5967.50- (franchise)421.15)

Ma question est donc:

L artisan faisant donc une facture 5604.50 celle-ci étant donc moindre que le devis allons nous quand même percevoir les 815.12€ de vétusté après remise de la facture à l assurance nous sommes assuré à prix du neuf

J espère avoir été clair

Bien cordialement

Par **chaber**, le 11/04/2017 à 20:50

bonjour

Quelle est la cause de ce sinistre "clôtures"?

Par **Piloupilou**, le 11/04/2017 à 21:16

Bonsoir
Événements climatiques vents à plus de 107km/h
Cordialement

Par **chaber**, le **12/04/2017** à **07:39**

bonjour

la facture, 5604.50€, étant moindre que l'indemnisation prévue par l'expert, 5967.50 €, il y a un gros risque que l'assureur ne vous règle qu'une partie de la vétusté

Par **Piloupilou**, le **12/04/2017** à **08:35**

Bonjour

le prix prévue par l'expert est de 5967.50 mais il y a la franchise de 421.15 € donc l'assurance devrait me régler 5546.35 €

L'artisan me demande 6319.50 c'est sûr cette somme que l'expert a basé pour calculer le montant

mais si on retire l'enlèvement ça nous reviendrait à 5604.50€ la facture est moindre mais toujours au dessus du montant qui est prévu d'être remboursé par l'assurance (5546.35)

Donc à combien pensez-vous que l'assurance diminuera la vétusté

Cordialement

Par **chaber**, le **12/04/2017** à **09:42**

[citation]le prix prévue par l'expert est de 5967.50 [/citation]C'est le montant de votre indemnisation par l'assureur et non le devis initial de 6319.50€

[citation]L'artisan faisant donc une facture 5604.50 [/citation]l'assureur va se baser sur cette facture inférieure de 6.4% à l'indemnisation.

Il est probable que l'assureur va déduire ce taux sur la vétusté qui reste due

Par **Piloupilou**, le **12/04/2017** à **10:15**

Merci bcp pour vos réponses cela m'aide

Je vous souhaite une bonne journée

Encore merci

Cordialement